

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 16 mai 2023

L'An deux mil vingt-trois, le 16 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
de LAURENS Vincent	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène			E	Chantal SELLEM
DESPORTES Jean-Pierre	P			
GRANDJEAN Sarah	P			
LE BARON Dominique			E	
MICHEL Yohann			E	Sylvie FEREMANS
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
MOULLEC Melany		A		
LECLERC Romain		A		
SELLEM Chantal	P			

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance.

Ordre du jour

Délibérations

- Décision modificative n°1 pour le budget principal
- Subventions aux associations (AOC)

Informations diverses,

Questions diverses.

Préambule

Présentation par le cabinet Taran de la 1^{ère} phase de l'étude financée par l'agglomération sur un projet de tiers lieu à Cambremer.

Environ 10% des habitants ont répondu à l'enquête, ce qui est significatif d'un bon dynamisme, d'autant plus que la majorité était constituée d'actifs

En réponse à la question de S Solve, les associations ont été largement consultées, en préalable au démarrage de l'enquête, sous forme d'interview, et elles seront à nouveau sollicitées le 3 juin.

A la question posée sur la faisabilité, le financement des investissements est chapeauté par l'agglomération, sera accompagné par l'état et la région et la question de l'autonomie financière se posera en conclusion.

Modification de l'ordre du jour

- Décision modificative n°2 pour le budget principal
- Décision modificative n°1 pour le budget annexe
- Fixation d'une durée d'amortissement.
- Délibération fixant la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe

Adoption de l'Ordre du jour ainsi modifié

Accord du Conseil à l'unanimité					
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0	Nb de voix POUR :	16

Compte-rendu du conseil du 18 avril 2023

Le compte-rendu a été diffusé

Accord du Conseil à l'unanimité					
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0	Nb de voix POUR :	16

Décision modificative n°1 pour le budget principal.

Cette décision concerne le versement d'une subvention pour la trésorerie du budget annexe "panneaux photovoltaïques".

Ce budget, qui vient d'être créé, n'a pas encore reçu les recettes permettant d'alimenter sa trésorerie nécessaire au règlement des investissements.

Fonctionnement			
chap.	Dépenses	chap.	Recettes
023	023: 500,00 €		
65	6588: -500,00 €		
Investissement			
chap.	Dépenses	chap.	Recettes
204	20415341 : 500,00 €	021	021 : 500,00 €

Accord du Conseil à l'unanimité					
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0	Nb de voix POUR :	16

Fixation d'une durée d'amortissement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Cambremer a délibéré le 19 septembre 2022 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023.

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions d'équipement versées retracées au compte 204x, conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Le Conseil municipal a approuvé le versement d'une attribution de compensation à l'agglomération Lisieux-Normandie pour le financement de la compétence "gestion des eaux pluviales urbaines". Cette subvention est payée à l'article 2046 qui doit donc faire l'objet d'un amortissement.

De même la subvention d'équipement versée à titre exceptionnel au budget annexe "Panneaux photovoltaïques" doit être amortie.

Madame le maire propose de fixer la durée des amortissements comme suit :

Article	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
2046	Subventions d'équipement versées : Attribution de compensation d'investissement	1 an
20415341	Subventions d'équipement versées : services rattachés à caractère industriel et commercial : Bien mobilier, matériel	1 an

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 16

Décision modificative n°2 pour le budget principal

Cette décision alimente les comptes nécessaires à l'amortissement de l'attribution de compensation versée en 2022 à l'agglomération Lisieux-Normandie pour le financement de la compétence GEPU.

Fonctionnement			
chap.	Dépenses	chap.	Recettes
023	023: -6 861,00 €		
042	681 : 6 861,00 €		
Investissement			
chap.	Dépenses	chap.	Recettes
		021	021 : -6 861,00 €
		040	28046 : 6 861,00 €

Accord du Conseil à la majorité des voix

Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 1 Nb de voix POUR : 15

Décision modificative n°1 pour le budget annexe

Cette décision est l'enregistrement de la subvention d'équipement versée par le budget principal qui a fait l'objet de notre décision modificative n°1 du budget principal.

Fonctionnement			
chap.	Dépenses	chap.	Recettes
Investissement			
chap.	Dépenses	chap.	Recettes
20	2051 : 500,00 €	13	1314 : 500,00 €

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention : 0

Nb de voix POUR : 16		
----------------------	--	--

Subventions aux associations (AOC)

Il est décidé d'accorder une subvention complémentaire aux associations :

AO2C	477,00 €
APE Cambremer	360,00 €
Asso. Eglise St Denis Cambremer	135,00 €
Asso. Sportive de Cambremer	477,00 €
Club Photo	495,00 €
Comité des fêtes	819,00 €
Eglise de St Aubin	45,00 €
Être Enchanté	468,00 €
Être Enchanté HURLU BELLES RUES	648,00 €
Tennis Club	463,50 €
Plaisir de Lire	643,50 €
Rayon Cambremérien	549,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	300,00 €

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention : 0

Nb de voix POUR : 16		
----------------------	--	--

Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Nous envisageons le recrutement d'un adjoint technique principal de 2ème classe dans l'optique de coordonner les équipes techniques des espaces verts et bâtiments.

Madame le maire demande au Conseil l'autorisation de création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, soit 35/35ème à compter du 16/06/2023.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Accord du Conseil à l'unanimité
Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 16

Informations diverses

- Point sur le test du chaucidou
- Projet City Stade : nous avons reçu un devis, pour l'installation de 3 jeux petite enfance : le devis s'élève à 23 675.33€ (ou 19 103.15, selon les choix que nous fixerons pour l'aménagement au sol). Les membres du conseil feront des devis comparatifs - dans un délai rapide (d'ici 10 jours)

Questions diverses

- Agent technique : au terme d'une série de 5 entretiens (sur 10 dossiers) un candidat a été retenu.
- Grange aux Dîmes : les flyers sont disponibles - proposition de distribution
- Le CAUE propose une animation de street art d'une demi-journée - samedi 8 juillet - de 9 à 12h- "Graff végétal"
- Véronique Monier demande pourquoi nous n'avons toujours pas de solution pour réduire l'éclairage dans le centre du bourg. Bouygues doit intervenir prochainement mais nous ne maîtrisons pas les délais d'intervention

- Sarah Grandjean demande pourquoi les commerçants qui en ont fait la demande n'ont pas pu obtenir de boutique éphémère 14 rue Pasteur pendant le festival des AOC. Le local était pressenti pour servir de loge pour les intervenants musiciens (fanfare).
- Fanny Le Clanche souhaite que des tables de pique-nique soient réinstallées à St Aubin et demande qu'on puisse mutualiser avec l'agglomération l'achat de récupérateurs d'eau. La demande en sera faite à l'agglomération.
- Cassandre Michel demande s'il est possible d'avoir un raccordement eau pour l'atelier de bricolage en partage.
- Martine Blanchard souhaite savoir s'il y a du nouveau pour la décision concernant le lotissement Rue d'Englesqueville. Nous restons dans l'attente de nouvelles du tribunal administratif.